

CONSEIL REGIONAL

9 et 10 juillet

DELIBERATION

**Engagement pour la préservation et la valorisation
de la biodiversité et des ressources**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 16 juin 2020, s'est réuni le vendredi 10 juillet 2020 au siège de la Région Bretagne, et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (à partir de 9h30), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 11h45), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (à partir de 9h30), Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUINEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 10h45), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 12h15), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 10h45), Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES (jusqu'à 12h45), Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH jusqu'à 9h30), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 11h45), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD jusqu'à 9h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 10h45), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à

partir de 12h15), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUINEAUX REDBON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 10h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Madame Catherine SAINT-JAMES (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 12h45).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 29 juin 2020 ;

Vu l'avis de la Commission Développement durable en date du 2 juillet 2020;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Rassemblement National vote contre, Madame Catherine BLEIN s'abstient)

- **D'approuver les orientations de la feuille de route en faveur de la préservation et de la valorisation de la biodiversité et des ressources, et ce faisant les actions suivantes :**

- **Un appel à projet annuel de 1 M€** dédié aux initiatives de mobilisation des acteurs dans les territoires, AAP financé par la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office français de la biodiversité
- L'accompagnement de la **mobilisation des jeunes** à travers les lycées bretons et l'action du CRJ
- **Expérimentation du « 1% biodiversité »** pour les aides à l'investissement touristique avant généralisation à toutes les aides à l'investissement et maîtrises d'ouvrages régionales
- Mise en œuvre de la **conditionnalité** et différenciation des aides régionales notamment sur quelques critères environnementaux clairs et lisibles
- Création **d'un fonds vert** pour financer des projets de compensation carbone, biodiversité, d'éducation au développement durable...
- Déploiement de l'usage des **matériaux biosourcés** ou recyclés pour doubler, d'ici 3 ans, leur utilisation sur les chantiers dans les territoires de Bretagne

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Engagement pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources

La Breizh COP fixe 38 objectifs sur lesquels tous les acteurs bretons ont été appelés à s'engager à la hauteur de leurs moyens et de leurs compétences. Le Conseil régional a décidé de répondre à cet appel en prenant 6 engagements prioritaires portant respectivement sur « le bien manger pour tous », « l'énergie et le climat », « le numérique responsable », « la biodiversité et les ressources », « la cohésion des territoires » et enfin « les mobilités solidaires et décarbonées ». Le présent document a pour finalité de décliner les orientations de la feuille de route de ce 4^{ème} engagement portant sur « *la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources.* » et d'en tracer les réponses opérationnelles

La pandémie que nous vivons et l'urgence de remettre sur pied nos équilibres économiques et sociaux pourraient faire passer au second plan les défis majeurs en matière de dérèglement climatique, d'effondrement de la biodiversité, naturels et d'épuisement des ressources non renouvelables. Au contraire, tout, dans l'analyse que l'on doit faire de la crise sanitaire, de ses causes comme de ses conséquences, invite à renforcer la place des questions de biodiversité et de ressources dans tous nos modèles de développement. Parce qu'il s'avère que la dégradation de nos écosystèmes est en partie la cause de la crise, l'accélération de la reconquête de la biodiversité et de la préservation des ressources naturelles sera une partie importante de la solution. Parce que la non durabilité de nos modèles nous saute aux yeux, la construction de modèles soutenable dans le temps, intégrant pleinement les défis de la biodiversité et de la finitude des ressources sera la condition d'un développement plus robuste et plus solidaire.

Jamais autant que depuis cette crise sanitaire n'est apparue aussi évidente la profonde interdépendance entre développement économique et préservation des équilibres naturels. On commençait à percevoir la dépendance à l'eau de l'activité économique, on sait dorénavant ce que nous devons aussi à la préservation des espèces animales, de leurs habitats naturels, de leur vie.

Ainsi, chercher à relancer au plus vite notre économie au détriment des questions environnementales serait une faute à l'encontre de la nature et de la vie, et risquerait de nous faire passer à côté d'un modèle de développement renouvelé, plus durable, plus solidaire, plus solide et finalement plus créateur de richesses.

Pendant cette crise sanitaire de nombreux paramètres économiques et environnementaux ont été ou sont – au moins temporairement - bouleversés : système de tri et de collecte des déchets sous tension, qualité de l'air avec la diminution des concentrations de dioxyde d'azote et de l'eau modifiés, chute drastique de la consommation, de la production mais aussi des prix des énergies fossiles.... Surtout la crise est l'occasion d'une formidable accélération de la prise de conscience de la fragilité de nos modèles de développement et induit de rechercher rapidement de nouveaux équilibres plus respectueux de la biodiversité dont l'homme fait partie. A très court terme, cette crise sanitaire révèle également la capacité de notre société à modifier très rapidement ses habitudes de vie, de consommation et de déplacements.

Dans ce contexte, le Conseil régional juge plus que jamais nécessaire non seulement de réaffirmer ses engagements de la Breizh COP, mais encore de les préciser, de les rendre plus opérationnels pour accélérer concrètement les transitions.

Plutôt que des approches sectorielles, cet engagement propose des actions transversales visant à sensibiliser, accompagner et inciter l'ensemble des acteurs à agir pour ériger la biodiversité et la gestion sobre des ressources au rang de priorités politiques partagées, puis à décliner l'action du Conseil régional sur les territoires.

Dotée d'un patrimoine naturel remarquable, la Bretagne présente également une obligation de préservation correspondante. Cette richesse naturelle comprend notamment une dimension littorale (les côtes soit 1/3 des côtes métropolitaines). En assurer la préservation pour les générations futures est une responsabilité majeure.

En Bretagne, comme dans le reste du monde l'effondrement de la biodiversité est déjà à l'œuvre : 43% des espèces de reptiles et d'oiseaux nicheurs sont menacés de disparition au niveau régional, ainsi que la quasi-totalité des espèces de mammifères marins. Au global 21% des espèces recensées sont menacées de disparition, parmi lesquelles des espèces emblématiques qu'on ne peut imaginer de voir disparaître du patrimoine régional, comme le macareux moine ou des espèces plus communes comme le moineau domestique. La dégradation des milieux naturels, réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines, provoque l'isolement des habitats naturels, impactant négativement le cycle de vie des espèces.

La préservation et la restauration des espèces et des milieux naturels et de leurs fonctionnement et connexions sont donc essentielles. Cette reconquête passe également par celle de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, qu'ils soient maritimes ou continentaux.

D'autre part, une utilisation raisonnée des matériaux et matières premières doit désormais être développée en privilégiant lorsque cela est possible un approvisionnement local et la mise en place de nouvelles filières de recyclage, réemploi, réutilisation. Des modèles s'appuyant sur la réalité des ressources locales sont à inventer pour une reconstruction de nos sociétés qui nous permettra d'être plus sobres et résilients, c'est à dire plus forts collectivement face aux chocs à venir dans ce siècle qui s'annonce d'ores et déjà agité.

La nécessité d'initier une nouvelle dynamique pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources est donc ici réaffirmée avec détermination.

1. Une prise de conscience pour une mobilisation collective

1.1 Pour une approche transversale des transitions écologiques

La mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur des transitions, déjà engagée dans le cadre des différentes démarches et exercices partenariaux développés par la collectivité depuis plusieurs années, sera poursuivie et développée, en s'appuyant en particulier sur le renforcement des relations entre les collectivités et les associations.

Comme cela a été travaillé lors de l'événement associatif du 7 juin 2019 organisé dans le cadre de la semaine Breizh COP « la Bretagne s'engage pour le Climat », la formalisation d'une alliance entre collectivités et associations pourra permettre de mieux engager les transitions environnementales. Il est d'ailleurs nécessaire d'élargir démarche à élargir au-delà du cercle des associations environnementales. L'alliance évoque notamment une reconnaissance réciproque plus forte de l'action publique locale et de l'action associative, des modalités de concertation et de collaboration approfondie et nécessite une poursuite des échanges avec les collectivités, notamment la Région, et le mouvement associatif dans son ensemble pour préciser son contenu et ses modalités d'applications.

Au-delà des acteurs associatifs, la Région favorisera la mobilisation de l'ensemble des relais dans les territoires pour identifier, accompagner et valoriser le développement d'initiatives locales de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation des différents publics dans le champ des transitions. Parmi les acteurs relais : les intercommunalités bien sûr en lien avec les communes, mais aussi les syndicats d'aménagement et de gestion des eaux, de bassin versants, de déchets, les Parcs Naturels Régionaux, les structures porteuses de SCOT...

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis 2017, le lancement opérationnel de **l'Agence Bretonne de la Biodiversité** (ABB) en 2020 permet de disposer d'un cadre d'intervention et de ressources humaines pour appuyer, en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels, les démarches des acteurs locaux pour l'éducation à l'environnement, et de façon plus spécifique dans un premier temps sur les espaces littoraux.

L'appui au **développement des Aires Marines Educatives** (AME) en Bretagne sera poursuivi et accéléré à travers l'animation d'un groupe d'acteurs dédié (Groupe Régional Aires Marines Educatives) rassemblant notamment les réseaux associatifs régionaux (REEB, URPIE), les collectivités, les services de l'Etat (DREAL, Rectorat), et l'Office français de la biodiversité. L'animation de ce groupe par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, en co-pilotage avec les réseaux associatifs, permettra d'accompagner la constitution et la mise en œuvre de nouvelles

initiatives de création d'AME en Bretagne (comprenant également la labellisation nationale qui serait contée, via l'ABB, au partenariat régional). Ce partenariat permettra également de coordonner et soutenir les animations proposées dans les écoles des communes littorales par les acteurs associatifs, équipes des Parcs naturels régionaux ou syndicats de Grand Site de France. La mise à disposition de ces moyens reposera sur l'articulation des financements de la Région, de l'Etat et de ses agences, la mobilisation des fonds européens (FEAMP).

Dans le même esprit, et pour tester de façon concrète la mise en œuvre de projets de mobilisation citoyenne et de sensibilisation à l'environnement et aux transitions, et mettre en pratique les travaux de mobilisation structurée des financements, un **appel à projet dédié aux initiatives de mobilisation des acteurs dans les territoires sera lancé dès l'automne 2020** par la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office français de la biodiversité. Doté d'une enveloppe globale de plus d'1 M €, celui-ci constitue un élargissement des soutiens aux initiatives de participation citoyenne à l'élaboration des PCAET à l'ensemble des sujets et enjeux de transition (biodiversité, eau et milieux aquatiques, énergie et climat, ressources et économie circulaire, mer et littoral, consommation, mobilité et aménagement durables). Il s'adresse prioritairement aux EPCI, et vise à développer des partenariats entre ces derniers et les associations locales, non seulement environnementales, mais aussi sportives, culturelles, agissant dans tous les quartiers y compris ceux de la politique de la ville, et dans des territoires ruraux peu dotés en ingénierie, pour toucher une grande diversité de cibles.



Mise en œuvre opérationnelle

- Initier 60 nouvelles initiatives de création **d'aires marines éducatives** d'ici 5 ans et développer cette approche sur les aires éducatives terrestres
- Lancer un appel à projets sur la mobilisation citoyenne chaque année à compter de fin 2020
- Poursuivre la dynamique d'alliance pour les transitions initiées lors de la semaine de la Breizh cop, en partenariat avec le Mouvement associatif breton et les EPCI



Partenaires externes

- Les services de l'Etat (DREAL, rectorat..)
- Les Agences (AELB, ADEME, OFB, ABB)
- Partenaires territoriaux (EPCI, structures porteuses de SAGE, de Scot, de PCAET, EPCI, syndicats de déchets et de bassins versants, Parcs naturels régionaux,...)
- associations environnementales (FNBE, Cohérence...)
- Acteurs privés et scientifiques

1.2 Toucher tous les publics

Outre les acteurs locaux, les actions de sensibilisation aux enjeux des transitions environnementales doivent aussi viser de façon plus large le grand public, dans toutes ses composantes, pour développer au sein de la société une prise de conscience plus étayée et plus profonde des enjeux environnementaux. Les actions à entreprendre :

- Communication, au titre de la Breizh COP, pour encourager à la sobriété (en matière d'énergie, d'eau, de matières premières et de foncier, ainsi que de technologies - *low tech* y compris dans le numérique, ou de réduction des déchets).
- La capitalisation des actions de sensibilisation et de sciences participatives développées dans le cadre du projet Breizh'Hin sur l'adaptation au changement climatique (démarches sentinelles du climat, déploiement de l'outil Cactus développé par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan...)
- Les différents centres de soin à la faune sauvage existant en Bretagne (association Volée de Piafs dans le Morbihan, station LPO de l'Ile Grande, Océanopolis à Brest, principalement) permettent, au-delà, d'apporter une réponse à une demande sociétale forte de prise en charge des animaux blessés ou mis en danger par les activités humaines, et de sensibiliser le public aux enjeux de sauvegarde de la faune. Leur maintien notamment dans le cadre de catastrophes (marées noires), constitue un enjeu pour la crédibilité et la reconnaissance de l'action publique envers la vie sauvage, sur lequel la Région s'engagera aux côtés des centres concernés, des services de l'Etat qui conservent une responsabilité importante en la matière, ainsi que des collectivités locales qui soutiennent déjà aujourd'hui l'activité de certains de ces équipements,

- La démarche de labellisation « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) de France et le Ministère de la transition écologique et solidaire, avec la Région Bretagne, vise en premier lieu à développer la mobilisation des collectivités et des acteurs locaux dans des initiatives de prise en compte, de préservation et de restauration de la biodiversité locale. Cette dynamique se traduit notamment par une labellisation qui valorise l'implication des territoires dans des démarches de qualité, inscrite dans la durée. Cette reconnaissance, via un jury régional qui sera animé par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, constituera un vecteur de communication, de meilleure visibilité de l'implication des territoires sur ces enjeux. En Bretagne, elle sera pensée et mise en œuvre comme une déclinaison thématique des engagements Breizh COP, dans un esprit de large mobilisation.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des missions de l'Agence Bretonne de la Biodiversité, et en lien avec les réseaux associatifs impliqués dans ces démarches, le développement des programmes de sciences participatives (*cf paragraphe 2.2 renforcer la dimension participative*) en Bretagne sera accompagné pour permettre aux Bretons de contribuer davantage à ces initiatives, enrichir la connaissance naturaliste en Bretagne, et renforcer l'action des associations bretonnes, voire l'implication bénévole dans ces structures.



Mise en œuvre opérationnelle

- Faciliter le déploiement des projets de mobilisation citoyenne sur l'adaptation au changement climatique : démarche sentinelle, outil cactus, projets de sciences participatives
- Réaliser un diagnostic de la situation des centres de soins de la faune sauvage en Bretagne pour mieux identifier les difficultés rencontrées et les fragilités actuelles ou à venir
- Lancer la démarche TEN en Bretagne fin 2020, avec un objectif de labelliser 10 EPCI par an dès 2021. Ensuite la démarche pourra être conduite en direction des entreprises, des partenaires socio-économiques et des associations



Partenaires externes

- Les services de l'Etat et ses agences (AELB, ADEME, OFB)
- Partenaires territoriaux : collectivités, Parcs naturels régionaux
- Partenaires techniques : agence bretonne de la biodiversité
- Associations environnementales dont le REEB pilote du plan Régional d'actions « éduquer à et dans la nature »,
- Scientifiques et acteurs privés

1.3 S'appuyer sur la mobilisation des jeunes

Les jeunes Bretonnes et Bretons constituent des publics spécifiques auprès desquels seront développées des démarches de sensibilisation et d'éducation aux enjeux de la transition environnementale. Bien que la prise de conscience puisse paraître plus évidente pour les nouvelles générations, que les jeunes eux-mêmes interpellent les pouvoirs publics et que les programmes scolaires aient déjà intégré les enjeux environnementaux, l'hétérogénéité des cursus et des contextes sociaux et familiaux appelle à poursuivre des actions de sensibilisation spécifiques. Sur la base de ses compétences en direction des lycées, la Région développera les actions de promotion et de sensibilisation au sein des établissements scolaires (auprès des lycéens, des enseignants et des équipes techniques et de direction), aux démarches de frugalité, de sobriété et d'économie de flux et de matériaux.

Le Conseil régional des jeunes est régulièrement mobilisé depuis sa création en 2005 sur les questions de développement durable (gestes éco-citoyens, plantation d'arbres dans les lycées en lien avec la COP21...) . Il est désormais décidé de pérenniser la commission de travail « climat » initiée en 2019 autour des enjeux du changement climatique ainsi que ceux de préservation des ressources et de la biodiversité. Le Conseil régional ainsi que son réseau de partenaires seront en lien étroit avec le Conseil régional des jeunes afin de répondre aux besoins des jeunes élu.e.s et de bénéficier de leur expertise d'usage pour leurs futurs travaux

L'ensemble de ces actions contribuent à décliner le **Plan breton de Mobilisation pour les Jeunesses** validé en janvier 2020 par la Conférence jeunesse de Bretagne ; notamment son chantier 12 qui vise à « agir en faveur de la transition écologique avec les jeunes » et invite dans le cadre scolaire et hors cadre scolaire à :

- Construire un parcours de sensibilisation des jeunes sur les questions environnementales
- Développer de nouveaux outils pour faciliter l'implication des jeunes dans l'action
- Faciliter l'installation de jeunes en agriculture (bio).

Les **Centres de Culture Scientifiques, Techniques et Industrielles** (CCSTI), lieux de médiation à destination du grand public, développent aujourd'hui une offre diversifiée en matière de culture scientifique, et notamment en direction de la jeunesse. Ils seront invités, dans le cadre des soutiens annuels accordés par la Région, à poursuivre et renforcer des actions de médiation dans le champ des transitions environnementales. Les prochaines conventions d'objectifs et de moyens signés entre la Région et les CCSTI identifieront ainsi la médiation environnementale comme un objectif à part entière.



Mise en œuvre opérationnelle

Au sein des lycées et en lien avec le rectorat

- Accompagner des actions en faveur de la préservation et de l'accueil de la biodiversité en faisant appel à des associations compétentes en la matière : objectif de 15 lycées / an en refuges LPO ou démarche similaire
- **Mobilisation des** dispositifs régionaux Karta et Qualycée, pour inciter et accompagner les lycées financièrement pour développer des démarches éducatives dans le champ des transitions écologiques
- Les établissements scolaires seront incités à entamer des démarches de labellisation E3D, valorisant les engagements et les actions pédagogiques développées en faveur des transitions écologiques

Avec le Conseil Régional des Jeunes

- Sensibilisation aux problématiques de Biodiversité suite au travail actuellement engagé au travers de la commission de travail « Climat »

1.4 La Région mobilisée dans l'exercice de ses compétences et maîtrises d'ouvrages

La Région Bretagne est propriétaire d'un domaine fluvial, support de 505 km de voies navigables. Pour sa gestion la direction des voies navigables a élaboré et met en œuvre une stratégie environnementale exemplaire organisée autour de trois priorités :

- La préservation de la biodiversité du domaine public fluvial
- La limitation de la pression sur la ressource en eau et la contribution à l'amélioration de sa qualité
- La réduction de l'impact environnemental des déchets produits par son activité et par les usagers

Cette stratégie comprend des actions de sensibilisation régulières des agents du conseil régional (action de communication sur la richesse des espèces présentes sur le domaine fluvial), en même temps que le grand public. Des investissements importants (1,5 M€ en 2020) sont consentis pour le développement des continuités écologiques sur ces cours d'eau particuliers (passes à poissons, gîtes et passages pour les mammifères), la gestion des plantes invasives. Enfin la valorisation du potentiel énergétique de ces canaux est également à l'étude, dans le respect des équilibres naturels.

De la même manière forte d'un patrimoine bâti conséquent présent sur l'ensemble du territoire avec les 107 lycées bretons (qu'ils soient le siège d'un enseignement général et technique, professionnel mais aussi agricole et maritime) la région souhaite développer son action sur ces sites sur les volets :

- Maintien et création de trames vertes et bleues : comment le site d'un lycée participe au maillage de ces trames siège de biodiversité essentielle au territoire
- Valorisation et création des espaces naturels dans les enceintes des lycées : limitation des espaces artificialisés, travaux sur les usages, évolution des modalités d'entretien, aménagement de ces espaces pour renforcer leurs fonctions naturelles
- Réflexion sur la place de l'eau dans les lycées : sur le volet traitement des eaux de pluie en lien avec une réflexion plus large sur l'aménagement des espaces extérieurs
- Initiation d'une réflexion sur la gestion des déchets, déchets verts en particulier.

Enfin depuis le 1^{er} janvier 2017 la Région est responsable de 22 ports, sur lesquels est engagée une réflexion afin d'y déployer une stratégie portuaire intégrant des priorités environnementales, portant notamment sur la biodiversité, la gestion des déchets, l'économie circulaire et la qualité de l'eau. De nouvelles actions pourront ainsi être développées ou encouragées comme par exemple:

- Lutte contre les plantes invasives pour préserver la biodiversité végétale sur les
- Utilisation de l'éco-conception dans les travaux sur les ouvrages maritimes visant la biodiversité sous-marine
- Inciter au développement de l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel (agro-industrie, bâtiment, nautisme, ports, conchyliculture, ...).
- Favoriser l'émergence de solutions de nature à favoriser le développement d'une filière de recyclage des bateaux de plaisance et supports nautiques hors d'usage
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour le nettoyage des cales...

2. Partager ces priorités politiques avec l'ensemble des acteurs

2.1 Accompagner la montée en puissance des intercommunalités

Les EPCI ont en leur main aujourd'hui de nombreuses compétences (Economie, Aménagement du territoire, Eau, biodiversité...), pour certaines récentes, ce qui nécessite une bonne appropriation et une ingénierie. La Région doit pouvoir les accompagner notamment en les associant plus largement et plus systématiquement, au-delà de la Conférence Territoriale d'Action Publique, aux instances régionales existant dans le domaine de l'environnement : Conférence bretonne de la Transition Energétique, Conférence régionale des Ressources, Conférence Bretonne de la Biodiversité et Assemblée bretonne de l'eau. Ces instances permettent le débat, l'acculturation, le développement d'une transversalité et d'une culture commune entre acteurs, la co-construction de positions et d'orientations, l'identification des solidarités, l'alimentation de la construction de politiques et dispositifs.

La formation des élus et décideurs est également un levier important. La Région mettra en place un parcours de formation à l'accompagnement des transitions à destination des décideurs, au travers d'échanges d'expériences, de fiches pédagogiques ou de modules de formation. Des partenariats seront développés pour cela avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité (qui prévoit dans ses missions d'intervenir spécifiquement sur la formation et la sensibilisation des élus et responsables de structures), Breizh Fab, l'Assemblée des Communautés de France, l'ARIC, BRUDED ou les CPIE seront développés.

Le Conseil Régional accompagnera les territoires afin de faciliter l'appropriation des règles du SRADDET via la co-construction d'un cadre méthodologique. Une attention particulière sera portée sur l'accompagnement de la déclinaison de la règle d'inconstructibilité sur les continuités écologiques de la trame verte et bleue. En effet, cette règle ne doit conduire ni à revoir à la baisse l'ambition de ces corridors, ni figer toute forme d'activité, dont certaines peuvent être bénéfiques pour la biodiversité (ex : rôle de certains élevages extensifs pour les milieux ouverts). Elle doit être appliquée de manière la plus homogène possible pour, afin notamment, qu'un défaut de prise en compte de certains milieux naturels vulnérables ne conduise à leur fragilisation.



Mise en œuvre opérationnelle

Adaptation des structures de gouvernance

→ Installer l'Assemblée bretonne de l'eau fin 2020, avec un collège des acteurs publics constitué en majorité (60%) d'EPCI

→ Mise en place d'une nouvelle gouvernance autour de l'économie circulaire et de la gestion des ressources en déclinant la FREC (feuille de route sur l'économie circulaire)

Action de formation des élus et décideurs

→ Préparation d'un parcours de sensibilisation pour les élus et décideurs sur les transitions et notamment la biodiversité et les démarches trame verte et bleue, en lien avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité

Etudier les formes de mutualisation notamment en matière de planification environnementale pour dégager des marges de manœuvre sur l'opérationnalité.

→ Suite à l'étude sur les solidarités, étudier et mettre en débat la question des solidarités autour de l'eau, en termes d'accès à la ressource, d'inondation et submersion marine, de préservation et valorisation du bon état, de restauration et financement des cours d'eau encore dégradés

→ Capitaliser le retour d'expérience sur la plateforme de mutualisation des informations sur la collecte et le traitement des déchets mise en place en urgence pendant la crise covid19. Développer cette démarche de partage et de mutualisation de l'ingénierie et de mutualisation des équipements de gestion des déchets



Partenaires externes

- Services et Agences de l'Etat (AELB, ADEME, OFB)
- Partenaires territoriaux : collectivités, Parcs naturels régionaux
- Partenaires techniques : agences et organismes d'Etat, associations environnementales...

2.2 Renforcer la participation citoyenne

Aujourd'hui, de plus en plus de citoyen.ne.s sont intéressé.e.s par les questions environnementales. Ils s'intéressent non seulement à l'impact environnemental de leurs achats, aux conséquences environnementales des activités économiques locales, mais au-delà, ils souhaitent de plus en plus participer aux décisions publiques lorsqu'elles concernent l'environnement.

La participation au processus décisionnel confère par ailleurs de la transparence aux décisions publiques, renforce et favorise l'appropriation des choix opérés. Ce levier a donc été mobilisé par la Région au travers de la Breizh Cop et sera particulièrement décliné dans le domaine de la préservation des ressources et de la biodiversité.

La Région encouragera le développement de **la science participative** comme modalité d'intervention sur les enjeux des transitions, parmi lesquelles les transitions environnementales et écologiques. Cela se traduira soit au sein des dispositifs de financement des projets de recherche existants en en faisant évoluer les critères, soit au travers de nouvelles typologies d'intervention, comme par exemple au sein de certains projets du futur CPER dans lesquels cette dimension est affichée (Stations Marines de Concarneau et Roscoff, Projet GLAZ visant à anticiper et accompagner les futures transitions socio-environnementales).



Mise en œuvre opérationnelle

- Les associations environnementales, déjà associées aux instances régionales, verront leur place renforcée au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, avec près de la moitié des sièges dans le collège de la société civile
- De nouveaux mode de consultation visant à associer des citoyens en direct, seront testés dans le cadre des conférences environnementales
- Favoriser et accompagner les projets de science participative, permettant de rapprocher la recherche publique des citoyens et des acteurs associatifs



Partenaires externes

- Partenaires territoriaux : collectivités, Parcs naturels régionaux
- Partenaires techniques : agence bretonne de la biodiversité, CESER
- Associations environnementales,
- Scientifiques

2.3 Développer les approches croisées entre sujets environnementaux

La transversalité est essentielle pour progresser dans la mise en cohérence des politiques publiques portées par la collectivité mais aussi avec celles des partenaires, elle offre par ailleurs un panel de leviers mobilisables plus important. Afin de renforcer la transversalité entre les acteurs et politiques, les conférences régionales thématiques seront ouvertes plus largement à de nouveaux acteurs (comme ceux de l'économie circulaire au sein de la Conférence des ressources ou aux industriels au sein de la conférence bretonne de l'eau) et les échanges en elles seront renforcés.

Au-delà, la Région favorisera les rencontres inter-réseaux et entre acteurs de différentes politiques afin de confronter les points de vue et de croiser les regards. Cette démarche est essentielle pour arriver à des consensus et à la mise en œuvre plus efficace des politiques. La Région organisera donc des rencontres entre les réseaux dont elle gère l'animation comme par exemple entre celui des animateurs de SAGE et de PCAET. Ces rencontres pourront également être élargie aux réseaux des animateurs de SCoT.

Dans le même esprit, le Comité scientifique de la Breizh Cop évoluera vers un **groupe régional d'expertise breton sur les transitions écologiques et climatiques**, dont le rôle de dialoguer science et décision politique sera renforcé par rapport aux modes de consultation actuels. De ce point de vue, la crise sanitaire a mis à nouveau en évidence l'importance cruciale de pouvoir disposer d'analyses pluridisciplinaires, donnant toute leur place aux sciences humaines et sociales, suffisamment tôt pour pouvoir prendre les décisions politiques à même de rendre notre société plus résiliente face aux chocs planétaires multiples, dont le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et l'épuisement des ressources ne sont pas les moindres.

Enfin le lien entre santé et environnement sujet émergent souligné par « le Plan Régional Santé Environnement » sera renforcé. Le rapport entre biodiversité, espaces verts et bienfaits directs pour les populations, est un sujet encore peu approfondi. Pourtant des relations positives existent entre espaces ou « infrastructures vertes » et bienfaits pour les habitants. L'importance de la biodiversité, le syndrome de manque de nature et les jardins partagés sont des thèmes nouveaux dans le PRSE 3 réunis dans un même enjeu d'impact positif de la nature sur la santé.



Mise en œuvre opérationnelle

- Intégrer de nouveaux acteurs au sein des Conférences pour développer la transversalité et la concertation
- Constitution avant fin 2020, d'un groupe régional d'expertise breton sur les transitions écologiques et climatiques (GREBTEC)



Partenaires externes

- *Partenaires territoriaux : collectivités, structures porteuses de SAGE, de Scot, de PCAET, EPCI, syndicats de déchets et de bassins versants, Parcs naturels régionaux...*
- *Scientifiques*

2.4 Développer l'open data environnemental

En Bretagne, de nombreux et puissants outils permettant de collecter et/ou valoriser des études et de la donnée environnementale existent déjà : Observatoire de l'environnement en Bretagne, Air Breizh, Géobretagne, Centre de Ressources et d'expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB)... La Région continuera à soutenir ces outils tout en encourageant le croisement des données encore gérées de façon trop sectorielle aujourd'hui, une meilleure articulation des outils, et un accès au plus grand nombre notamment les EPCI qui pourraient en partager le coût notamment celui des déclinaisons territoriales des données.

Les travaux développés par les observatoires thématiques existants (avifaune, mammifères, invertébrés, poissons migrateurs, flore, sols) ou en projet (sur les reptiles et amphibiens) seront facilités par la mise en œuvre d'une plateforme régionale des données naturalistes, alimentée par les différents observatoires thématiques, et qui permettra de meilleures modalités de diffusion, valorisation et analyse des données disponibles en Bretagne. Les démarches développées par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne autour de la définition d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel permettent progressivement de compléter une vision régionale sur l'état de la biodiversité et des paysages, ainsi que sur leur évolution.

Une attention particulière sera portée sur des sujets émergents de connaissance environnementale (ex: adaptation au changement climatique, économie circulaire, biodiversité par exemple des sols, fonctionnement et continuités écologiques des milieux naturels). Ces sujets seront prioritaires en matière de développement de connaissance et d'animation de travaux avec les scientifiques.

La Région Bretagne aura recours à des expertises scientifiques du territoire national afin d'apporter des avis permettant d'ouvrir le champ des connaissances environnementales. L'avis d'experts extra-régionaux permettra d'élargir le spectre de la connaissance environnementale.

Ces enjeux en matière de connaissances environnementales seront pris en compte dans la nouvelle stratégie de recherche et d'innovation (S3), en particulier sur les domaines d'innovation stratégiques agricole et agroalimentaire d'une part et maritime d'autre part. Ces secteurs où les innovations peuvent aussi concourir aux objectifs en matière d'économie et de qualité de l'eau, de préservation de la biodiversité et des ressources. Par ailleurs, l'approche

« économie circulaire » irriguera l'ensemble des secteurs innovants bretons pour éviter que l'économie ne reste dépendante de ressources rares non renouvelables. Il est à craindre que le choc économico-sanitaire ait entraîné une grande difficulté de nombreuses PME innovantes, abritant des savoirs irremplaçables sur ces sujets, pour lesquels il conviendra de trouver les moyens d'accompagnement adaptés à une préservation et un développement de ce capital humain utile à l'activité et à la préservation de la nature.



Mise en œuvre opérationnelle

Développement de la connaissance

- La Région soutient une étude de pré-figuration d'une démarche d'observation du changement climatique
- Soutien à la déclinaison régionale de la plateforme nationale des programmes de sciences participatives naturalistes, en lien avec les réseaux associatifs et avec l'Agence Bretonne de la Biodiversité

Croisement et mutualisation des données

- La plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage, la collecte des données sur la trame verte et bleue la cartographie régionale des grands types de végétation, notamment seront mobilisées au service du suivi du SRADDET

Partage des données et association des scientifiques

- Accompagne la valorisation des données environnementales, à différentes échelles territoriales : communale, inter-communale, Départementale et Régionale, et auprès du grand public (open data environnemental)
- Poursuite des travaux du groupe multi-acteurs associant les scientifiques pour la mise en œuvre opérationnelle de la réduction des produits phytosanitaires



Partenaires externes

- OEB, Air Breizh, Géobretagne, CRESEB, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel..
- Partenaires territoriaux : EPCI, Syndicats mixtes de bassins-versants et de SAGE, syndicats départementaux d'eau potable, Départements, Parcs naturels régionaux et réserves naturelles en Bretagne
- Les services de l'Etat (DREAL) et ses agences (AELB, ADEME, OFB)
- Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, Agence bretonne de la biodiversité, Fédération des agriculteurs biologiques, réseaux d'agriculture durable, fédérations de pêche et de chasse, associations environnementale,

3. Mettre en œuvre les transitions écologiques sur les territoires

3.1 L'intégration des enjeux liés à la biodiversité et aux ressources dans les dispositifs de la Région

Une première étape pour assurer la prise en compte de la préservation de la biodiversité et des ressources dans les projets de développement portés par les acteurs bretons est que ces sujets, qui jusqu'à présent ne figuraient pas toujours parmi les préoccupations prioritaires, soient clairement inscrits dans les politiques régionales et les dispositifs qui en découlent. Cela est d'autant plus vrai que nous sommes à la veille de nouvelles générations de contractualisations pluriannuelles à différents titres, dans lesquelles la Région est impliquée directement en tant qu'initiatrice de ces contractualisations au titre de ses politiques, ou indirectement comme partenaire financier aux côtés d'autres financeurs institutionnels :

- Nouvelle génération de contrats avec les territoires, les branches professionnelles...
- Ouvertures des négociations pour les programmes européens post 2020 et sur la période 2021 – 2027 ;
 - o PAC : dispositif des éco-schémas, rattaché au 1er pilier de la PAC post 2020
 - o Fonds structurels (FEDER / FEADER / ...)
- Nouvelle Stratégie régionale de recherche et d'innovation pour 2021-2027 (S3) et actualisation du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) ;

Pour ces nouvelles contractualisations et programmations pluriannuelles, la Région réaffirmera clairement les attendus des projets soutenus en termes de contenu qualitatif et de leur effet sur l'accompagnement des transitions notamment écologiques.

De nombreux dispositifs ou démarches intègrent déjà les enjeux de la Breizh dispositifs destinés aux **secteurs agricoles et forestiers** qui ont pour but le soutien et le maintien d'infrastructures agro-écologiques (haies, prairies permanentes, mares, murets...) dans les exploitations, la réduction des intrants, l'allongement des rotations, mais également de favoriser les évolutions de pratiques. L'évolution des pratiques est assurée par des contrats pluriannuels (MAEC, contrats bio), en forte progression en Bretagne. Au titre de la biodiversité animale, les MAEC soutiennent également l'augmentation des cheptels de races locales.

En terme d'actions pour la préservation et la gestion du patrimoine forestier, on peut notamment citer la mise en place de plans et documents de gestion durable qui recouvrent désormais plus du tiers de la surface forestière, la labellisation par certification des boisements (PEFC, FSC), l'établissement d'îlots de vieux bois dans les forêts publiques ou encore la préservation et la gestion de nombreux espaces forestiers classés en zones Natura 2000. Par l'intermédiaire du dispositif Breizh forêt bois, la Région appuie enfin le développement de la surface de production forestière dans un cadre laissant une large place aux enjeux de biodiversité, tant par la sauvegarde des milieux remarquables que par le développement de boisements diversifiés, labellisés et gérés durablement.

Ces différents dispositifs favorisant les transitions des exploitations agricoles notamment vers une meilleure préservation de la biodiversité et des ressources pourront être renforcés lors de la mise en place **des contrats de transitions agro-écologique** à destination de tous les types d'agriculture pour que chaque exploitation puisse entrer dans une démarche de progrès avec un appui technique et financier.

Une démarche d'accélération des transitions est également engagée depuis 2019, avec les acteurs de la **culture**. Sur impulsion de la Région avec les principaux réseaux d'acteurs, la co-construire d'une charte d'engagement couvrant trois types d'enjeux : l'égalité HF, les droits culturels, et les transitions écologiques a débuté. En appui sur les ressources et réseaux déjà mobilisés (Collectif des Festivals...), il s'agit de construire un cadre adapté à la fois à la prise en compte des enjeux, notamment environnementaux, et à la capacité d'action des acteurs culturels.

Mais d'autres actions restent à développer, par exemple le **recours aux éco-matériaux** ou matériaux issus du recyclage, qui pourrait selon les acteurs de la filière être rapidement doublé. Cela nécessite une implication des collectivités territoriales qui maîtrisent le foncier et la commande publique, des bailleurs sociaux, des particuliers, des entreprises de la filière amont (ex : forêt, culture du chanvre, de la paille) aux filières aval du BTP, de l'architecture... et une action associative structurant l'ensemble de la filière ou sensibilisant aux bienfaits de ces matériaux pour le climat, les ressources, etc. Ces approches intégrées, déjà initiées avec Breizh Bâti sur le modèle de Breizh Alim, ont vocation à être renforcées par des critères convergents dans les soutiens apportés par la Région à ces différents types d'acteurs (ex : les critères de l'appel à projet bâtiment performant, communs à l'Ademe et à la Région, s'adressent aussi bien aux maîtres d'ouvrages publics que privés, et ont permis de soutenir de nombreux bâtiments comprenant plus de 70kg d'écomatériaux par m³ construit).

Enfin la thématique de la préservation **du foncier** – qui est une ressource rare et la base même de la protection de toute biodiversité sera réaffirmée. Le nouveau programme pluriannuel d'investissement de l'Établissement Public Foncier de Bretagne qui sera adopté cette année intégrera plus fortement encore les préoccupations écologiques : adaptation au changement climatique, déploiement des énergies renouvelables, opérations exemplaires de renaturation (ex : friches agro-alimentaires, pouvant aussi lier enjeux de dépollution, désamiantage, installations d'énergies renouvelables...) feront ainsi partie des nouvelles priorités, en plus de l'action déjà menée par l'EPF pour faciliter la concrétisation des trames vertes et bleues.

Au-delà de ces approches thématiques, l'enjeu est de poursuivre un travail collectif pour que les dispositifs régionaux confirment aux acteurs publics, économiques, associatifs, les priorités de la Breizh COP. Le niveau d'implication attendu pourra bien évidemment être proportionné aux « capacités contributives » des acteurs (ex : taille, richesse, marges de progrès...)

Pour ce faire, une **doctrine régionale d'accompagnement** des projets intégrant les enjeux de la Breizh COP et donc l'ensemble des transitions (sociales, écologiques, numériques ...) identifiera un nombre restreint de critères ou de cibles à atteindre et pouvant **conditionner et/ou différencier** notre intervention. Autour des trois grands principes **de sobriété** (foncier, eau, énergie...), **proximité** et **solidarité**. La mise en œuvre de ce dispositif sera adapté aux capacités d'actions des partenaires, et notamment parmi les trois grandes cibles de nos partenaires que sont les collectivités locales, les entreprises et les associations.



Mise en œuvre opérationnelle :

- Ecrire une doctrine régionale conjuguant critères de sélectivité et de bonification pour l'accompagnement technique et financier des projets, s'inscrivant dans les priorités de la Breizh COP
- Co-animer et accompagner les adhérents du réseau Produit en Bretagne sur les champs de l'économie circulaire (emballage = thématique prioritaire actuelle) comme précisé dans la FREC
- Déploiement de l'usage des matériaux biosourcés ou recyclés pour doubler, d'ici 3 ans, leur utilisation sur les chantiers dans les territoires de Bretagne



Partenaires externes

- Services de l'Etat (DREAL) et agences (ADEME, OFB, AELB)
- Partenaires territoriaux (EPCI, syndicats de collectivités, départements)
- Partenaires techniques (ABIBOIS, AILE, RBBD, OEB, CRT, EPF ...)
- Réseaux d'entreprises et leurs relais (ABEA, Produit en Bretagne, Breizh Fab, BDI...)
- Fédérations professionnelles (FB², RBBD)

3.2 Dispositifs innovants d'accompagnement financier : Fond vert, 1 % biodiversité, guichet unique

Dans un contexte où les financements publics sont de plus en plus contraints, il convient d'imaginer de nouveaux modes d'accompagnement et de soutien des projets et de leurs maîtres d'ouvrages.

Dans le but de rechercher un effet levier maximal avec la possibilité de mixer à la fois des fonds publics et des fonds privés au service de l'accélération de la transition écologique, la Région Bretagne souhaite créer **un Fonds Vert Régional** comme outil financier associant différentes catégories de contributeurs, en particulier privés.

Ainsi ce nouvel outil financier au services des territoires, conçu comme un « outil à tiroirs » auquel on pourrait adosser plusieurs Fonds spécialisés /sectorisés devrait pouvoir :

- Soutenir des initiatives en faveur de la préservation et de la reconquête de la ressource en eau, des milieux aquatiques, de la biodiversité terrestre (exemple : Forêt et bocage, objectif de 5 millions d'arbres plantés en 3 ans) et marine ou du foncier et en particulier les opérations de renaturation (cf.supra)
- Soutenir des initiatives en faveur de l'éducation à la nature et aux transitions en Bretagne (éducation citoyenne).

Une des modalités d'alimentation de ce fonds serait de mobiliser des financements au travers de la compensation volontaire en lien avec le Plan Breizh Forêt Bois et la Trame Verte et Bleue (ex : investir dans la préservation des milieux tels que les zones humides ou tourbières, renaturation de friches industrielles et agricoles...). Cela permettrait notamment à la Région de compenser ses propres émissions résiduelles ou liées aux déplacements en local.

Par ailleurs, aux regards des enjeux en matière d'agroécologie et de préparation de la future PAC, et des échanges avec les acteurs du territoire, une demande d'accompagnement émerge autour des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Le Fonds Vert pourrait alors servir d'outil d'intermédiation, en quelque sorte de « guichet unique » qui aurait pour rôle de mettre en relation les « acheteurs » (entreprises, collectivités, associations...) et les « offreurs/producteur ? » (agriculteurs) de services environnementaux et de préfigurer un « marché régional des PSE ».

Ce Fonds Vert régional serait alimenté par différentes sources de financement :

- Des fonds privés et des contributions volontaires : le mécénat environnemental, la compensation carbone volontaire, le financement participatif... Des acteurs de ce type ont récemment confirmé même dans le contexte actuel, leur appétence sur ce sujet.
- Une mobilisation de financements publics de différentes natures.

D'autres innovations pourront être menées en articulation avec ce fonds. Sur le modèle du « 1% culturel » peut être imaginé un « 1% naturel » ou **1% pour la biodiversité**, sur la base des opérations d'investissements soutenues ou mises en œuvre par la Région, qui permettra la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité (*actions de préservation, reconstitution, renaturation, mise en valeur des espaces naturels*). Ce dispositif sera

expérimenté dans le cadre de l'aide régionale « sites d'exception » et plus la biodiversité aux opérations sous maîtrise d'ouvrage Région permettrait de garantir le zéro artificialisation nette à l'échelle de la collectivité.

Le bilan du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) proposé à l'approbation du conseil régional à cette même session de juillet 2020 montre, au moment de son intégration dans le SRADDET, que l'approche transversale de la biodiversité dans les dispositifs régionaux reste à développer pour des projets d'aménagement, de logement, d'énergie, d'agriculture, etc. qui intègrent la biodiversité. Les premières missions de l'ABB, ciblées sur l'appui aux territoires dans leurs démarches de biodiversité, permettront de développer cette approche plus transversale.

Par ailleurs, le Conseil régional soutiendra des **expérimentations en matière de renaturation de fonciers artificialisés**. Les expérimentations régionales en matière de renaturation doivent être dirigées vers les « espaces prioritaires de renaturation » identifiés par les SCOT. L'objectif 31 de la Breizh Cop vise en effet à mettre un terme à la consommation foncière tout en permettant des entrées et des sorties dans le « stock » du foncier artificialisé (zéro artificialisation nette en 2040 pour le territoire). Tout dispositif régional de compensation doit donc garantir l'interdiction de compenser l'artificialisation d'un foncier qualitatif du point de vue de la biodiversité par la renaturation d'un foncier présentant un intérêt écologique moindre. Un travail sur la définition régionale de ces critères d'équivalence ou de gain écologique du foncier renaturé doit ainsi être mené, en lien avec la mise en œuvre du fonds vert, ainsi qu'avec la réflexion sur le nouveau PPI de l'EPF, pour un accompagnement foncier des territoires comme outil de préservation, de restauration et de reconquête des espaces naturels et des continuités écologiques.

La même logique de **guichet unique** et de **recours à l'ingénierie financière** sera déployée dans la mise en œuvre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et dans la Feuille de Route Economie Circulaire (FREC) proposée à l'approbation de cette même session.



Mise en œuvre opérationnelle

- **Création d'un fonds vert** pour financer des projets contribuant à la transition écologique et à la compensation.
- **Expérimenter le « 1% biodiversité »** proposé pour l'aide régionale aux investissements touristiques et le généraliser ensuite à toutes les subventions d'investissement de la Région
- Aide à la **renaturation**, qui pourra aussi être couplée avec des opérations de désamiantage, dépollutions de friches (phytoépuration, solutions fondées sur la nature) en lien avec l'EPF, etc.
- Appel à projets commun à l'ADEME, la Région Bretagne et la DREAL sur l'économie circulaire à destination des acteurs économiques
- Ingénierie financière à destination des équipements structurants dans le domaine de la gestion des déchets



Partenaires externes

- Agences (ADEME, AELB, Office français de la biodiversité) et services de l'Etat
- Agence Bretonne de la Biodiversité
- Collectivités (bloc communal et Départements)
- Eco organismes
- Organismes bancaires (BPI, Banque des Territoires, Banques privées), partenaires privés intéressés
- Etablissement Public Foncier (EPF)
- Conservatoire du littoral

3.3 Les îles et autres territoires d'exception : des démonstrateurs inspirants pour un mode de développement plus résilient

Les îles sont par excellence des territoires dont l'équilibre est étroitement lié à la complémentarité et la cohérence de l'ensemble de leurs dimensions environnementales et à leur capacité de résilience aux facteurs exogènes. La préservation de leurs richesses humaines, culturelles, patrimoniales, environnementales, sont des enjeux majeurs : c'est tout particulièrement vrai dans le domaine de la biodiversité et des ressources. De la même manière, les parcs naturels régionaux (PNR), ainsi classés pour leurs patrimoines remarquables, doivent aussi faire l'objet d'une attention tout à fait particulière, comme les Grands Sites de France ou les autres sites naturels exposés à la surfréquentation ou surexploitation, aux pollutions...

Aussi ces territoires doivent être mis en avant en tant que lieux d'expérimentation régionales dans une démarche intégrée. Les nombreuses études dont ces différents domaines de l'énergie, de la biodiversité, de la gestion des déchets...fournissent suffisamment d'éléments qui permettent d'écrire des programmes opérationnels adaptés à chacun d'eux et d'en lister les facteurs de réussite et de succès de leur mise en œuvre et de leur déploiement.

A titre d'exemple, les îles se sont particulièrement mobilisées, via l'Association des Iles du Ponant, sur la candidature Breizh Hin avec principalement des actions visant à augmenter leur résilience sur la question des espèces exotiques envahissantes, bouleversée par la question du changement climatique. Elles se mobilisent également sur la question des transitions citoyennes. Des actions très concrètes sont à imaginer, dans la lignée de ce qui a été initié sur l'autonomie énergétique, pour atteindre également un plus grand niveau d'autosuffisance sur des éléments clés du développement (ex : traitement des déchets verts sur place par un développement massif du compostage, etc.)

Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie touristique régionale, une place importante est donnée aux îles. Identifiées parmi les thématiques prioritaires en Bretagne, une feuille de route spécifique leur est consacrée (votée en juin 2019). Ce document de cadrage pose une nouvelle ambition pour le tourisme insulaire en Bretagne : faire des îles des territoires pilotes de la gestion des ressources locales, du respect de l'environnement humain insulaire et d'un tourisme équilibré tout au long de l'année. Le plan d'action associé à cette ambition prévoit notamment la définition d'un seuil de saturation touristique et le calibrage de l'offre (transport, hébergement, etc.) en fonction de ce seuil.

En 2020, et comme précisé plus haut, les sites naturels à forte notoriété (ou fort potentiel), participant à l'économie touristique de la Bretagne, feront également l'objet d'une feuille de route régionale, qui identifiera des actions prioritaires à mettre en place sur ces sites (dont les 3 Grands Sites de France bretons) pour mieux les mettre en valeur tout en préservant leur qualité patrimoniale.

Certains sites et espaces naturels, emblématiques des milieux et paysages bretons, présentent un caractère patrimonial ainsi que bien souvent un niveau de vulnérabilité particulier. De tels sites, qu'ils soient littoraux ou intérieurs, peuvent justifier une protection forte, assurée par une réglementation spécifique. C'est le cas des réserves naturelles régionales, classées et soutenues par la Région. La relativement faible proportion d'aires protégées (hors zones marines) en Bretagne, ainsi que les ambitions de différents territoires d'initier une démarche de classement en réserve naturelle ont conduit le Conseil régional à valider le principe d'un développement du réseau des réserves naturelles régionales de 9 sites actuellement à 13 sites classés en RNR au cours des prochaines années. Ces nouveaux classements de sites permettront de développer le réseau des réserves naturelles régionales, en lien avec l'ensemble des espaces protégés en Bretagne. Ces réserves naturelles régionales contribuent par ailleurs aux objectifs d'éducation à l'environnement, dans le respect des dispositions de protection et de gestion en vigueur sur ces sites.



Mise en œuvre opérationnelle

- Gestion des déchets et des ressources : mettre en œuvre des conclusions de l'étude 2018 et des actions identifiées pour chacune des îles et déploiement d'équipements de valorisation énergétiques des déchets et ressources locales pour satisfaire les besoins énergétiques spécifiques de chaque île
- Créer 4 nouvelles Réserves Naturelles Régionales dans les prochaines années et soutien aux Parcs Naturels Régionaux : appuyer l'émergence du PNR vallée de la Rance-Côte d'Emeraude, engager et accompagner une révision ambitieuse de la charte du PNR d'Armorique au bénéfice des transitions



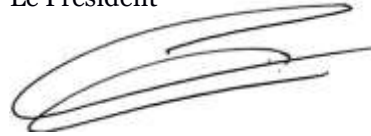
Partenaires externes

- Services de l'Etat et agences (ADEME, OFB, AELB)
- Partenaires territoriaux (EPCI, syndicats de collectivités, départements, Parcs Naturels Régionaux)
- Partenaires techniques (Association des Iles du Ponant, CRT, Agence Bretonne de la Biodiversité, Syndicat Départemental d'Energie, Conservatoire du littoral)

Ainsi, il vous est proposé d'approuver les orientations de la présente feuille de route, et ce faisant, les actions suivantes :

- **Un appel à projet annuel de 1 M€** dédié aux initiatives de mobilisation des acteurs dans les territoires, AAP financé par la Région, l'ADEME, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Office français de la biodiversité
- L'accompagnement de la **mobilisation des jeunes** à travers les lycées bretons et l'action du CRJ
- **Expérimentation du « 1% biodiversité »** pour les aides à l'investissement touristique avant généralisation à toutes les aides à l'investissement et maîtrises d'ouvrages régionales
- Mise en œuvre de la **conditionnalité** et différenciation des aides régionales notamment sur quelques critères environnementaux clairs et lisibles
- Création **d'un fonds vert** pour financer des projets de compensation carbone, biodiversité, d'éducation au développement durable...
- Déploiement de l'usage des **matériaux biosourcés** ou recyclés pour doubler, d'ici 3 ans, leur utilisation sur les chantiers dans les territoires de Bretagne

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD